

GUIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROIS PAR UN CISSS OU UN CIUSSS

1. FINANCEMENT DES PROJETS EN PÉDIATRIE

- Équipement(s)
- Immobilisations (admissibilité des centres hospitaliers situés dans une région autre qu'universitaire) (régions de Québec, Montréal et Estrie sont exclus)

2. ADMISSIBILITÉ ET RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Répondre à la mission d'Opération Enfant Soleil (voir lien ci-dessous)
<https://www.operationenfantsoleil.ca/qui-sommes-nous/>
- Être un établissement de santé reconnu et régi par le Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant et être en conformité avec le permis d'établissement;
- Être dédié minimum à 80 % à la clientèle des enfants;
- Être un centre hospitalier situé dans une **région** autre qu'universitaire (régions de Québec, Montréal et Estrie sont exclus pour les projets en immobilisations)
- Viser l'achat d'équipements médicaux, des équipements spécialisés adaptés ou de l'aménagement;
- Présenter la preuve que l'organisation possède les ressources humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement;
- Compléter le formulaire de demande d'octrois sur la plateforme « Octrois » d'Opération Enfant Soleil;
- Faire part des priorités de l'établissement en une seule demande;
- Inclure toutes les pièces justificatives dans le formulaire de demande;
- Respecter les délais de la période d'appel de projets (1^{er} septembre au 15 octobre).

3. CLAUSES D'EXCLUSION

- Les frais de fonctionnement;
- Les frais récurrents;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les salaires;
- Les demandes provenant de particuliers ou pour un projet personnel.

4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- La viabilité du projet en ce qui concerne la continuité et la réponse aux besoins du milieu;

- Le respect des règles d'attribution et de la procédure pour soumettre une demande;
- Le niveau d'expertise de l'organisation;
- Le soutien interne et externe, notamment les ressources humaines et financières;
- Les retombées pour les bénéficiaires du projet; l'amélioration de la qualité de vie des enfants, l'impact;
- La remise d'un dossier complet.

5. EXEMPLE D'ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES

- Se référer au formulaire de demande d'octrois section 2.1 (Information équipements)

6. TYPES POSSIBLES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 100 % du projet accepté
- Montant forfaitaire (à compléter avec la Fondation ou le Centre hospitalier)
- 100 % réparti conjointement entre Opération Enfant Soleil et le MSSS

7. VERSEMENT

- Équipement(s) : suite à la réception de l'entente signée (après l'annonce lors de la Tournée des octrois)
- Immobilisations : sur réclamation lorsque le projet est réalisé et sur réception de l'entente signée

8. FAIRE UNE DEMANDE

- Compléter le formulaire, avant le 15 octobre de l'année courante en y incluant les pièces justificatives disponibles via le lien suivant : <https://octrois.operationenfantsoleil.ca>

9. DEMANDE DE DÉROGATION

- Pour tout changement de projet, SVP bien vouloir communiquer votre demande à : octrois@operationenfantsoleil.ca

10. PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

- Présentation d'une demande sur le portail des octrois¹
- Réception de la demande entre le 1er septembre et le 15 octobre de chaque année.
- Analyse du projet par un comité externe
- Approbation de l'octroi par le conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil
- Approbation du projet par le MSSS si nécessaire

¹ <https://octrois.operationenfantsoleil.ca>

- Annonce de l'octroi lors de la Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil
- Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et l'établissement de santé ou sa fondation

Pour de plus amples renseignements, bien vouloir adresser votre demande à :
octrois@operationenfantsoleil.ca